

# Arts et métiers Une privatis

**UN CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ** menace la mission du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), établissement d'enseignement supérieur pour adultes le plus réputé de France dont les professeurs jouissent d'une notoriété nationale. Récit d'une privatisation annoncée **► Par Jean-Loup Julien**

**« LES BÂTIMENTS XIX ET XX SIÈCLES SONT EN TRÈS MAUVAIS ÉTAT. La Bibliothèque centrale est fermée depuis 3-4 ans. Les fonds de roulement ne nous permettent que de tenir quelques semaines. Le Cnam vit une faillite financière très grave. Dans le privé, il aurait déjà fermé les portes ».** Ainsi s'exprime Christel Poher, secrétaire du syndicat CGT et élue au Conseil d'administration de la vénérable institution de la rue Saint-Martin à Paris. Pour « sauver » le Cnam, la solution proposée par la direction est un outil financier hérité des années Thatcher qui a eu un grand succès en Grande-Bretagne, avant de révéler son véritable objectif: la privatisation de pans entiers du service public. Elle se nomme le PPP (partenariat public-privé ou contrat de partenariat public-privé). De quoi s'agit-il? Ce PPP doit permettre au Cnam de réaliser tous les travaux de rénovation de son patrimoine immobilier, de remise aux normes de sécu-

rité, sans que ces opérations apparaissent sur le bilan comptable. En contrepartie, le montage financier ferait tomber des secteurs entiers de l'activité du conservatoire dans l'escarcelle du privé qui compte bien, lui, en tirer des bénéfices, ne serait-ce que la location au Cnam de ses propres locaux.

## ■ Maître mot: la rentabilité

Pour les nouveaux opérateurs, il s'agit de passer un accord avec l'établissement « pour valoriser les créneaux horaires et les espaces non utilisés ». Les prestigieux locaux du Cnam pourraient ainsi être loués pour des manifestations de communication, des séminaires ou autres rendez-vous mondains. Pour autre chose que l'enseignement, sa vocation première dont le type de retour sur investissement n'entre pas dans les critères de l'économie libérale. Il n'y aurait rien de dramatique à profiter de la vacance d'es-

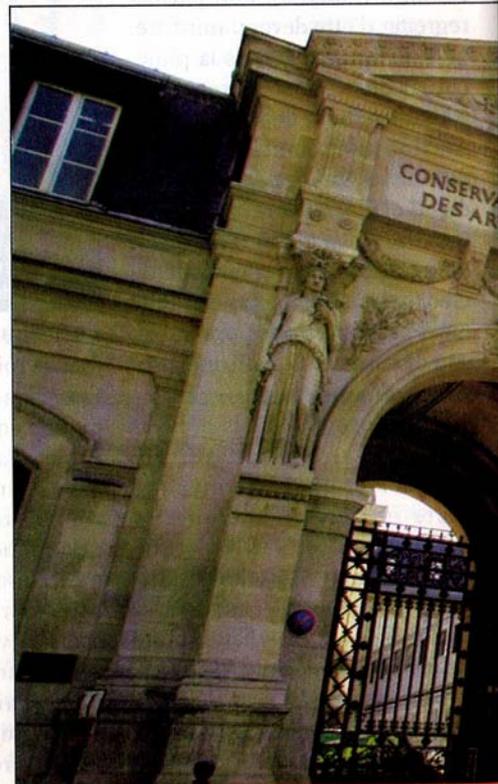
paces pour que l'établissement en tire un bénéfice, mais on peut avancer que, rapidement, l'attribution des créneaux horaires ou des locaux dépendra de la rentabilité et non plus de la vocation. Le Cnam serait ainsi vidé, peu à peu, de sa mission d'enseignement. C'est dans la logique de ce système et l'on ne voit pas pourquoi il pourrait en être autrement dans ce cas précis.

« Nous n'avons appris l'hypothèse de ce PPP que fin 2005. Il n'a fait l'objet que d'une information en Comité technique paritaire (CTP), explique Christel Poher. Cette annonce nous a fait « tiquer » et nous nous sommes mis à chercher à droite à gauche, sur Internet, à quoi ce type de contrat correspondait. Les exemples sont légion en Grande-Bretagne, aux États-Unis et au Canada. Nous avons vite compris qu'à terme, ce type de montage financier aboutirait au bradage

## Qu'est que le Conservatoire national des arts et métiers

Fondé en 1794 par l'abbé Henri Grégoire, le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un établissement public, à caractère scientifique, culturel et professionnel. Placé sous la tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur, il est dédié à la formation tout au long de la vie-formation professionnelle des adultes, mais aussi à la recherche technologique et l'innovation et à la diffusion de la culture scientifique et technique.

- Formation professionnelle: 1 335 unités d'enseignement référencées; 337 diplômes, titres ou certificats, de bac + 2 à bac + 8; 81 044 inscrits dans l'ensemble du réseau en 2005-2006 (un auditeur sur cinq se forme à distance).
- Recherche technologique et innovation: brevets, essais, innovation, transfert de technologies... la recherche au Cnam s'appuie sur une activité pluridisciplinaire et l'engagement des entreprises: une École doctorale arts et métiers; 8 écoles doctorales partenaires; 24 équipes de recherche reconnues; 33 doctorats habilités; 330 doctorants accueillis; 188 thèses soutenues; 923 mémoires d'ingénieur en 2005-2006.
- Culture scientifique et technique: le Cnam, avec son Musée des arts et métiers et son réseau documentaire et numérique, est un acteur majeur de diffusion de la culture scientifique et technique: 350 événements et conférences; 200 000 visiteurs du Musée des arts et métiers; 534 500 consultations de la bibliothèque en ligne et du Conservatoire numérique.
- Les équipes: à Paris et dans les régions, près de 2 000 collaborateurs permanents, enseignants-chercheurs, personnels administratifs, d'accueil, d'information et d'orientation, et près de 8 000 intervenants extérieurs, le plus souvent en exercice en entreprise.
- Le budget: 90 millions d'euros pour l'établissement public et 70 millions d'euros pour les centres régionaux. Il est constitué pour 33% de ressources propres.



Le montage financier ferait tomber des pans entiers du

# ation rampante

des locaux, à la mise en question des enseignements et à la privatisation du Conservatoire». Mais l'aspect immobilier du PPP n'est pas tout et, comme le relate Christel Poher, «lorsqu'on nous a dit que l'on conserverait notre cœur de métier, c'est-à-dire l'enseignement, on s'est vite interrogé sur l'avenir de la scolarité et de la comptabilité». En effet, un certain nombre de services pourraient être externalisés. Déjà depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, dans le cadre de la restructuration en quatre pôles autonomes autofinancés, le Centre d'enseignement de Paris (CEP) a été transformé en service à comptabilité distincte (SCAD), c'est-à-dire que ce budget indépendant devra équilibrer ses dépenses et ses recettes. Le Cnam facture au CEP dorénavant la location des locaux, les heures d'enseignement, les personnels. Les syndicats craignent aussi l'externalisation de certaines activités dont l'accompagnement et la reprographie. «La mise au vote du PPP est arrivée, courant 2006, au conseil d'administration sans aucune discussion et aucune donnée chiffrée n'a été communi-

## Qu'est ce que contrat de partenariat public-privé ?

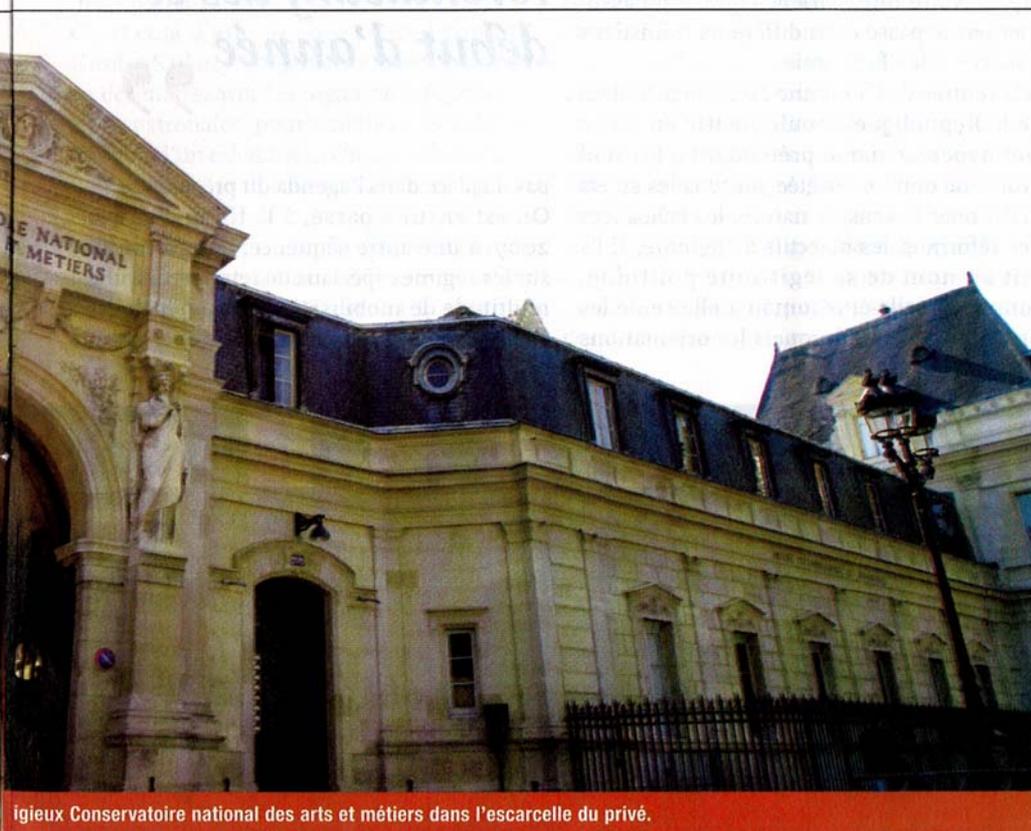
Depuis qu'une ordonnance du 17 juin 2004 lui a donné un cadre juridique, le PPP permet tout simplement de remettre à un opérateur ou à un consortium d'opérateurs privés un mandat de service public et d'en avoir la maîtrise. Conçus dans un premier temps pour capter les domaines dévolus aux collectivités territoriales (distribution de l'eau, éclairage public, traitement des ordures ménagères, régies de transports etc.) ils s'attaquent désormais à l'ensemble des secteurs : santé (Hôpital sud-francilien), transports (contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier), sports (l'Insep) et loisirs, enseignement supérieur (Paris VII-IV Clignancourt...), communications, nouvelles technologies... Pour Jean-Marc Canon, secrétaire général des fédérations de fonctionnaires (UGFF-CGT), «les PPP ne font qu'entériner le désengagement massif de l'État» prôné par nos dirigeants. Dans la majorité des cas, aucune publicité n'est faite à ces contrats que les agents découvrent par hasard, souvent par la presse ou à l'occasion d'une réunion de CTP. D'autre part toutes les données comptables du montage de ces opérations sont protégées par le droit des affaires. 35 avis de PPP ont été signés depuis 2005. (liste à consulter sur le site : [www.ppp.minefi.gouv.fr](http://www.ppp.minefi.gouv.fr))

quée (voir encadré). Nous avons bloqué le CA, obligé la direction à réaliser un état des lieux et à prendre en compte l'avis des salariés» explique Christel Poher. Une commission d'évaluation immobilière, mandatée par le CA et composée de deux cabinets spécialisés, a travaillé sur un schéma directeur, mais l'enquête s'est contentée de recueillir les

souhaits des salariés. Aucun véritable échange technique n'a eu lieu.

## ■ La CGT dans l'action

Le 18 octobre dernier, jour de la grève dans la fonction publique, au cours d'un nouveau conseil d'administration, deux scénarios ont été exposés : la réhabilitation des sites parisiens dont le Cnam est propriétaire et la conservation des locaux historiques avec la vente des autres bâtiments et l'achat de nouveaux locaux à Paris ou dans la très proche périphérie. Enfin, en décembre 2007, un nouveau CA a pris la décision de retenir le premier scénario, c'est-à-dire de réhabiliter les bâtiments. Il faudra cependant acquérir de nouveaux locaux (5 000 m<sup>2</sup> environ). «Cette décision a été retenue grâce à une grosse pression de la CGT et des enseignants» explique Christel Poher. Du PPP, il ne sera pas question avant le mois de mars, date à laquelle le président de la République nommera sur proposition du Premier ministre un(e) nouveau(elle) administrateur(trice) général(e) en remplacement de Laurence Paye-Jeanneney. Reste que le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) et celui de l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche (IGAENR), catastrophiques, pointant laxisme et dysfonctionnements, risquent de devenir la lettre de mission du nouvel administrateur. Le ministère de tutelle n'a plus les moyens, la dette de l'État doit être réduite, des erreurs de gestion ont été constatées... des conditions idéales pour la mise en place d'un PPP. ■



Le Conservatoire national des arts et métiers dans l'escarcelle du privé.